

Gemway Assets

Politique et rapport d'engagement actionnarial 2022

Gemway Assets est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. En moyenne nous procédons à plus de 300 entretiens annuels avec les entreprises émergentes.

Modalités d'application de la politique de vote

Afin de clairement montrer son engagement en matière de Politique de vote, Gemway Assets s'engage à **exercer son droit de vote au minimum lors de 50% des AG** des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis.

Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres au travers de la mise en œuvre d'un processus qui allie sélection de valeurs et approche macro-économique. La sélection de valeurs passe de préférence par la rencontre directe avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit. S'ensuit une analyse fondamentale de chaque dossier, appuyée par une discussion avec des analystes spécialisés. Ainsi, lorsque les gérants d'OPCVM de Gemway Assets investissent dans des titres cotés, c'est parce qu'ils ont pleinement confiance dans les dirigeants et sont en accord avec la stratégie fixée par ces derniers. La société de gestion investit dans des entreprises qui créent de la valeur pour leurs actionnaires.

En conséquence, il n'existe pas a priori de raisons fondamentales pour être en opposition avec le management sur les résolutions que ce dernier demande d'approuver lors des assemblées générales des actionnaires. Il peut s'agir ainsi des décisions entraînant une modification des statuts, de l'approbation des comptes et de l'affectation des résultats, de la nomination et la révocation des organes sociaux, de la désignation des contrôleurs légaux des comptes. Gemway Assets étudie avec attention toute résolution défavorable aux intérêts de la société ou ceux des actionnaires minoritaires et se montre particulièrement vigilante sur quatre points particuliers, à savoir :

1. La féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance : Gemway Assets s'engage à voter contre la nomination d'au moins un membre de Conseil d'Administration (ou Conseil de Surveillance) masculin chaque fois que le taux de féminisation du board de la société est inférieur à 10%.
2. Les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires.
3. Les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti-OPA.
4. La nomination ou le renouvellement des mandats d'administrateurs, en analysant de façon détaillée le CV des administrateurs proposés.

Toutefois, Gemway tient à signaler que tous les sujets qui sont ouverts au vote en France ne le sont pas forcément dans les assemblées générales d'actionnaires des pays émergents. Plus de 80% des résolutions proposées portent sur les nominations ou renouvellement d'administrateur.

Rappel méthodologique sur l'engagement actionnarial

Il faut préciser ce que peut faire un actionnaire minoritaire étranger en termes de gouvernance. Il est illusoire, dans notre situation, de prétendre changer la gouvernance de ces entreprises. En revanche, au-delà du vote, il est de notre responsabilité de vérifier d'une part, que la société est digne de confiance et d'autre part qu'elle a mis en place les dispositifs d'information nécessaires à destination

de ses actionnaires. Il est aussi de notre responsabilité de reporter à nos clients les cas concrets de controverses, qui montrent, mieux que tout engagement, la qualité réelle de la gouvernance et le suivi que nous assurons de nos décisions de gestion.

Champs d'application de l'engagement actionnarial

En introduction, nous tenons à rappeler que Gemway Assets **s'engage à surperformer** l'indice de référence pour l'ensemble des fonds gérés sur les deux indicateurs ESG suivants :

- **Intensité carbone WACI** (moyenne pondérée des intensités carbone, soit tonnes de CO2 par million d'euros de chiffre d'affaire - source : Trucost et Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 90%.
- **Taux de féminisation des Conseils d'Administration et de Surveillance** (source : sociétés - Gemway Assets), avec un taux de couverture minimum de 70%.

Le suivi de ces indicateurs est disponible dans le Reporting Investissement ESG annuel, mais également dans le Reporting Mensuel de chacun des fonds (tous accessibles sur notre site www.gemway.com). Gemway se réserve la possibilité de développer une action de dialogue actionnarial sur un sujet E, S ou G si l'occasion le permet, c'est-à-dire si un sujet devient assez mûr pour être approfondi avec les entreprises investies. Par exemple, Gemway pourrait lancer une initiative sur le thème de la formation, pour essayer de comprendre la dynamique de compétences à l'intérieur de l'entreprise et sa contribution à la bonne marche de l'entreprise et à la motivation des salariés.

Dans ce cadre, Gemway choisit de s'engager dans trois champs d'application du dialogue actionnarial :

1. La collaboration avec des initiatives collectives d'actionnaires proposées par la plateforme d'engagement collaboratif des Principes d'Investissement Responsable (UN-PRI).
2. La discussion individuelle ou collective avec des entreprises sur une question de communication ou une pratique environnementale, sociale ou de gouvernance.
3. La discussion individuelle avec une entreprise à propos d'une controverse environnementale, sociale ou de gouvernance.

Ces initiatives s'ajoutent à la volonté de Gemway de communiquer systématiquement son souhait de favoriser la diversité dans les conseils d'administration, en poussant les entreprises à nommer des femmes administratrices.

Si les dialogues individuels ne fonctionnent pas, Gemway Assets pourrait être amené à désinvestir, comme il l'a déjà fait par le passé.